

ATTESTATION

Dans le permis d'aménager de la Zone d'Activités Val d'Or à Moras en Valloire, il n'y a pas d'Association Syndicale Libre (A.S.L.) pour la gestion des voies et des espaces communs.

Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage Communauté de communes Porte de DrômArdèche. Les voies et espaces communs seront rétrocédés dès achèvement des travaux à la commune de Moras en Valloire.

Fait à Saint Vallier

Le 08/10/2019

Pierre JOUVET

Président de Porte de DrômArdèche
Conseiller départemental

